PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dolus-le-Sec, légalement convoqués le 18 septembre 2026, convocation transmise par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Dolus-le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Madame Annie COURLIVANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COURLIVANT Annie, LOISEAU Gilles, JIRAVA Alexis, CREPIN Roger, RAGUIN Jean-Pierre, COURLIVANT Patrick, BROSSARD Marie-Pierre, LATOUR Benoit, ONDET Cécile, PAGÉ Charlène, LABBÉ Michel, CHABOTY Eric et PELLETIER Sophie.

Étaient absentes excusées : Mesdames BARJOLIN Jessie et GETTEN Nathalie.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Gilles LOISEAU est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 septembre 2026
- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission
- Démission d'un adjoint en date du 15 septembre 2026
- Vote sur la réduction d'un poste d'adjoint ou le maintien du nombre de postes à 3
- Election du nouvel adjoint - Détermination de son rang dans l'ordre du tableau
- Fixation des indemnités de fonction

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2026

Madame le Maire ouvre la séance et indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'assemblée délibérante par voie dématérialisée le 18 septembre 2026. Elle propose de le soumettre au vote pour adoption.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Démission d'une adjointe en date du 15 septembre 2026

Madame le Maire indique que Monsieur le Sous-Préfet de Loches a accepté la démission de Madame Nathalie GABILLON de ses fonctions d'adjointe en date du 14 septembre 2026.
Cette démission est effective à la date du 15 septembre 2026.
Madame Nathalie GABILLON a également démissionné de ses fonctions de conseillère municipale à la date du 15 septembre 2026 en raison d'évolutions professionnelles.

Délibération n° 2026-59 *(5-1 Election de l'exécutif)*
Objet : Installation d'une nouvelle conseillère municipale après une démission

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles l. 2121-2 et L.2121-4,
Vu le Code électoral et notamment son article L.270,
Considérant que Madame Nathalie GABILLON a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale le 15 septembre 2026,
Considérant qu'aux termes de l'article L 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la même liste,
Considérant que Madame Nathalie GETTEN, suivante dans l'ordre de présentation de la liste «Nouvel élan à Dolus-le-Sec» a été appelée à siéger en tant que conseillère municipale de la commune de Dolus-le-Sec et a indiqué qu'elle souhaitait exercer ce mandat,

Prend acte de l'installation de Madame Nathalie GETTEN en qualité de conseillère municipale de la commune de Dolus-le-Sec,
Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal en conséquence.

Délibération n° 2026-60 *(5-1 Election de l'exécutif)*
Objet : Détermination du nombre d'adjoints
Madame le Maire rappelle que la délibération n° 2016-15-5.1 en date du 20 mars 2026 a fixé à 3 le nombre d'adjoints.
Selon les dispositions de l'article L 2122-2-7 du code général des collectivités territoriales en cas de vacance d'un siège d'adjoint, le conseil municipal doit se prononcer pour la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection parmi le conseil municipal d'un nouvel adjoint.
Le poste de 2ème adjoint au maire est vacant à la suite de la démission de Madame Nathalie GABILLON.
Madame le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint au maire en portant à deux le nombre d'adjoints.
Le 3ème adjoint remontera au rang de 2ème adjoint.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à unanimité :
- supprime le poste d'adjoint vacant
- fixe à deux le nombre d'adjoints
- actualise le tableau du conseil municipal

Délibération n° 2026-61 *(5-6-1 Indemnités des élus)*
Objet : Indemnités de fonction aux adjoints
Madame le Maire explique à l'Assemblée que suite à la suppression d'un poste d'adjoint, elle reportera les délégations de l'adjoint démissionnaire sur les adjoints actuels, il convient de modifier les indemnités de fonction,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits sont prévus au budget communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- décide, par délibération prise à *la* majorité de 11 voix pour, 1 voix contre (Madame Sophie PELLETIER) et 1 abstention (Monsieur Alexis JIRAVA), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :
Indemnité du 1er Adjoint 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité du 2ème Adjoint 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Annexe aux délibérations Indemnités de fonction au Maire et Indemnités de fonction aux adjoints au Maire
TABLEAU Récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)
(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).
(Loi 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)
POPULATION (totale au 1er janvier 2026) 673

I – Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) : **91.38 %**
Indemnité Maximale du Maire : 44.30 %
Indemnité maximale pour 4 adjoints (nombre théorique) = 11.77 x 4 = 47.08 %
(calcul modifié par la loi n° 2025-1249 du 22/12/2025)

II - Indemnités allouées
Maire : Annie COURLIVANT 38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints au Maire avec délégations
1er Adjoint Gilles LOISEAU (16 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème Adjoint Alexis JIRAVA (11 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique

Enveloppe globale **65 %**

Informations diverses :

Conseillères déléguées
Madame le Maire indique qu'elle peut décider de déléguer ses fonctions à des conseillers municipaux. Elle désignera prochainement Madame Cécile ONDET, conseillère déléguée pour les associations et la création du conseil municipal des jeunes et Madame Charlène PAGÉ, conseillère déléguée pour la communication et aide à la commission voirie – environnement.

Reconduction des groupements de commandes
Le Conseil Municipal souhaite reconduire son adhésion aux différents groupements de commandes proposés par la communauté de communes : contrôle des installations électriques et des installations gaz, diagnostics immobiliers, contrôle des extincteurs

Repas du 11 novembre
Les invitations ont été distribuées. Le repas est offert à toutes les personnes de plus de 70 ans ainsi qu'à leurs conjoints. Madame Cécile ONDET propose deux solutions :
- faire appel à un traiteur avec service complet
- faire appel à un traiteur, avec la gestion et le service du repas assurés par les élus.

Le choix entre ces deux solutions sera fait en fonction du nombre de personnes volontaires pour aider à l'organisation et au service repas.

Marche Rose
La marche organisée ce dimanche 27 septembre à l'initiative de La marche rose 37 a été un succès. Cette association vise à sensibiliser le public à la prévention du cancer et soutenir la recherche en finançant la lutte contre cette maladie à travers des randonnées dans tout le département d'Indre et Loire. Il y avait 80 marcheurs le matin au départ de Chambourg-sur-Indre, pause déjeuner dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes de Dolus-le-Sec, le vin d'honneur a été offert par la municipalité, et 60 marcheurs pour le retour à Azay-sur-Indre.

Fibre
De nombreux câbles de la fibre sont détendus sur l'ensemble de la commune.

Projet de carrière
Le 19 septembre 2026, Messieurs LATOUR et JIRAVA ont rencontré les habitants du hameau de Tressort afin de leur présenter et de les informer, en toute transparence, d'un projet de carrière. Cet échange s'est déroulé dans un contexte difficile.
A la suite de cette rencontre, Madame le Maire a adressé un courrier aux habitants concernés afin de rappeler que les élus doivent pouvoir exercer leurs missions dans un climat de respect, de sérénité et de sécurité.
Madame le Maire indique que de nombreux administrés ont fait part de leur opposition et de leurs inquiétudes concernant ce projet, une Association « Préservons Dolus-le-Sec & ses environs » a été créée et a déposé un courrier en date du 25 septembre 2026 qui a été transmis à chaque élu.
Compte tenu de ces réactions, Madame le Maire a repris contact avec M. CHAMPIGNY, responsable du projet auprès de la Société Ligérienne Granulats afin d'échanger sur les conditions et l'opportunité de sa venue pour présenter le projet au conseil municipal.
Après discussion, les élus ont décidé de maintenir cette intervention.
Le Conseil Municipal s'est également interrogé sur les modalités d'information de la population. Il a été décidé à l'unanimité de distribuer, avant la fin de semaine, un document d'information à l'ensemble des habitants. Ces derniers seront invités à transmettre leurs questions, soit par courrier déposé dans la boite aux lettres de la mairie, soit par courriel.
Dans un second temps, des réponses seront apportées aux questions.
Madame le Maire rappelle que ce projet n'est pas à l'initiative de la commune. Elle souligne l'importance de permettre à chacun de s'exprimer dans de conditions respectueuses et sereines afin de poursuivre les échanges de manière constructive.

Enfin, Madame le Maire précise qu'elle doit s'entretenir avec Monsieur le Sous-Préfet en fin de semaine afin d'échanger sur ce dossier.

Réunions à venir
Commission voirie à programmer début novembre.
Conseil municipal : mardi 06 octobre 2026 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.